****

BD21348_

MAISON DE RETRAITE Le 24 mai 2016

RUE DES REMPARTS

59570 BAVAY

Tel : 03.27.63.12.01

Fax : 03.27.63.04.31

[ehpad.villasenecta@wanadoo.fr](mailto:ehpad.villasenecta@wanadoo.fr)

CONSEIL DE VIE SOCIALE DU 18 MAI 2016

Monsieur QUINZIN Président du Conseil de Vie Sociale (CVS) ouvre la réunion à 10 h 10. Puis il donne la parole au Directeur Mr BERTIAUX. Ce dernier remercie les Résidents et le personnel venus assister en nombre (près de 35 personnes) à cette réunion, signe de l’implication de tous dans la vie de l’Etablissement. Cela prouve surtout avec la plus grande évidence possible que le fait de permettre à tous de participer est le symbole d’une vraie démocratie participative et d’un vrai droit d’expression.

Monsieur BERTIAUX fait remarquer que le CVS est un lieu d’échange et bien que cette instance ait des représentants élus, chacun a le droit de s’exprimer sur le sujet qui lui semble important d’évoquer. Par ailleurs, chacun peut solliciter le Directeur et son équipe à n’importe quel moment.

A l’occasion de la réunion de ce jour, les points suivants seront abordés :

1. Résultats 2015
2. Prix de journée 2016
3. Entretien du linge
4. Animation
5. Points divers

# **1 - Résultats 2015**

Les résultats constatés sont les suivants :

* Excédent Hébergement : 84 947.67 €
* Excédent Dépendance : 8 121.32 €
* Excédent Soins : 16 454.21 €

**109 523.20 €**

Ces informations sont très techniques. L’important est d’en connaître la portée afin d’être bien sûr de la santé financière de la maison de retraite. Monsieur BERTIAUX explique les raisons de cet excédent. Elle est due à une gestion adaptée des moyens en fonction des recettes, une gestion fine des crédits attribués, à un taux d’occupation maximal, un emprunt bénéficiant d’un très bon taux.

Monsieur BERTIAUX explique ce que comprend le prix de journée et ce que paie le Résident : une bonne restauration, une chambre ayant toutes les commodités, l’entretien du linge, la mise à disposition des parties communes, l’animation, un espace détente, un jardin, du personnel qualifié.

Ce prix de journée est fixé à 58.18 € aujourd’hui et correspond à une prestation de qualité.

Pour comparaison le coût d’une chambre dans un hôtel basique revient déjà à 40 €. Sans toutes les prestations énoncées évidemment. Il est par exemple difficile de trouver un restaurant proposant une entée, un plat de résistance, un dessert, fromage, café, boissons (le tout à volonté) pour moins de 18€ euros. Le total donne 58 € et on n’a donc qu’un repas et une chambre. Chez nous c’est beaucoup plus !

Tout en fournissant ces prestations, nous parvenons donc à dégager un excédent en 2015 de 109 523.20 € s’expliquant pour les raisons ci-dessus énoncées. Excédent que le Conseil d’Administration et la direction souhaitent rendre aux Résidents en l’incorporant en atténuation du prix de journée sur 2017 et 2018. Cela signifie que pour les deux années à venir, Monsieur BERTIAUX évalue une baisse du prix de journée d’1 € par jour en 2017 puis 1 € en 2018.

# **2 - Prix de journée 2016**

Le tableau ci-dessous détaille par exercice depuis 2009 l’évolution du prix de journée hébergement et dépendance.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année** | **Hébergement** | **Dépendance** | **total** | **augmentation** | |
|  |  |  | **à payer** | **euros** | **%** |
| **2012** | 62,09 | 4,18 | 66,27 |  |  |
| **2013** | 62,91 | 4,23 | 67,14 | 0,87 | + 1,31 % |
| **2014** | 54,88 | 3,57 | 58,45 | -8,69 | - 12,94 % |
| **2015** | 58,18 | 4,32 | 62,50 | 4,05 | + 6,93 % |
| **2016** | 58,54 | 4,01 | 62,55 | 0,05 | + 0,08 % |
|  | 2016 par rapport à 2013 | | | - 4,59 | - 6,82 % |

Nous constatons des variations du prix de journée mais l’essentiel est de noter la baisse entre 2013 et 2016 : **il a diminué de 6.82 % de 2009 à 2016**, soit 4.59 € par jour !

Le coût de la vie augmente mais notre établissement stabilise le prix de journée en gardant, même en améliorant la qualité de ses prestations d’année en année notamment en restauration, en animation, en équipements. Prenons un exemple de hausse du coût de la vie qui nous parle à tous : le coût du timbre postal. **Il a augmenté de 51 % de 2009 à 2016** alors que notre prix de journée a baissé durant cette période.

En 2015, Bavay avait l’un des prix de journée le moins élevé du sud du département. Seuls Hautmont, Fourmies et Maubeuge proposaient un prix de journée plus bas. Mais il faut souligner que ces ehpad étant rattachés à l’hôpital, le coût de certaines fonctions dites « supports », telles l’administration, la restauration, l’entretien du linge est partagé entre l’ehpad et l’hôpital.

La comparaison avec des ehpad autonomes de la région démontre également l’attractivité de nos tarifs ; à titre d’exemple, le coût mensuel d’une chambre à 1 lit pour 30 jours à Bavay est de 1 876.80 € avec de grosses différences avec des structures similaires (de 200 à 1 000 € d’écart par mois en plus). Et pourtant nous faisons strictement le même métier, avec les mêmes missions, pour la même clientèle, avec les mêmes exigences réglementaires. Il faut toujours comparer avec les bons critères pour être sûr.

Monsieur BERTIAUX annonce que tous les établissements vont augmenter leurs tarifs au moins pour les 2 années à venir alors que nous baisserons les nôtres grâce à l’incorporation de ces résultats antérieurs excédentaires.

Enfin, concernant le prix de journée afférant aux soins, c’est l’ARS qui verse un forfait global à l’établissement. Ce forfait correspond au tiers de notre budget global. Il est financé par l’assurance maladie.

# **3 - Entretien du linge**

Monsieur BERTIAUX explique qu’un décret de décembre 2015, applicable pour les établissements à compter du 1er juillet 2016, précise le socle de prestations minimales que tout établissement doit fournir aux Résidents en ehpad. Le traitement du linge ne fait pas partie des prestations à fournir. Le décret dispose que les prestations non mentionnées dans le socle devront être payées en sus par le Résident.

Monsieur BERTIAUX annonce à l’assemblée qu’après avis du Conseil d’Administration, il a été décidé de poursuivre l’entretien du linge en totalité, sans supplément à payer pour le Résident. Un agent à temps plein est affecté à l’entretien du linge et il faut préserver ce poste pour éviter qu’il ne soit supprimé dans la mesure où nous n’avons pas entretenir le linge. Monsieur BERTIAUX annonce que nous adapterons nos pratiques en fonction des exigences des autorités si ce poste était mis en cause.

Il est rappelé que le nouveau linge doit être marqué. Pour l’ancien linge, il est fréquent que les étiquettes se détachent ou ne soit plus lisibles. Vous êtes remercié de prévoir leur remplacement. Il a pu arriver que du linge ne soit pas remis à son propriétaire faute de marquage. Dans ce cas, l’équipe doit rechercher dans toutes les armoires de l’établissement où peut se trouver le linge « égaré ». Ce marquage est essentiel pour tous. Tout linge non marqué sera gardé dans l’attente d’une demande de son propriétaire ou de sa famille. Nous ne pouvons plus faire le tour des résidents pour savoir qui est propriétaire du linge non marqué.

Pour les nouveaux arrivants, un « trousseau » de linge sera demandé avec un nombre minimal de vêtements. Pour les anciens résidents, cette liste leur sera remise. Il apparait souvent que nous n’avons pas suffisamment de linge pour les changes. Il arrive en effet régulièrement qu’il soit nécessaire de laver le linge plusieurs fois par semaine et parfois tous les jours. L’établissement possède un stock de linge qui lui permet de répondre à la demande quand cela devient trop compliqué et ce n’est pas une bonne solution.

Il est rappelé aussi que le linge délicat ne sera pas entretenu par l’établissement.

Aidez-nous à préserver cette prestation.

# **Animation**

Monsieur BERTIAUX donne la parole à Madame BLAIRON Myriam qui est chargée de l’animation.

Myriam remercie tout d’abord Monsieur BERTIAUX de l’avoir affectée à ce poste à temps complet pour l’animation. Elle indique que son objectif est de proposer des animations variées, de proposer des choses nouvelles mais avant tout, elle souhaite régulièrement recueillir l’avis des Résidents, leurs souhaits afin d’adapter les moments animation pour que chacun prenne plaisir à y participer. C’est pourquoi une commission animation est prévue le 25 mai afin d’échanger à ce sujet. Il y en a 2 par an.

Myriam annonce que le journal de la maison de retraite est remis en place cette année. Elle souhaite que tous les Résidents participent à son élaboration. Elle remercie Mr GREVIN, Mme BAILLEUX, Mme LEMOINE qui ont participé au 1er numéro et sollicite la participation de tous pour les prochains numéros.

Myriam sollicite également toutes les bonnes volontés extérieures à l’établissement pour animer certains après-midi, comme ce fût le cas dernièrement avec le spectacle donné par le club de danse d’Englefontaine, ou avec la venue en chanson de Frédéric QUINZIN. Myriam profite de la présence de René QUINZIN, Président du Conseil de Vie Sociale et représentant du Conseil Municipal de la ville de Bavay, pour qu’il diffuse l’information au sein de la municipalité.

Le beau temps arrive, des sorties seront organisées.

Madame LEMOINE, Résidente, prend la parole pour féliciter et remercier Myriam de son travail auprès des Résidents, pour son écoute, son imagination et son implication.

Monsieur BERTIAUX remercie Myriam et tient à parler d’une animation qui a eu lieu au cantou récemment en présence de Claire et Fanny. Les avis rapportés par les familles ont été excellents. Monsieur BERTIAUX rapporte que le père et le fils d’une Résidente ayant participé à l’animation ont dit que « cette animation avait été un moment de bonheur pour les Résidents et leurs familles ». Ce sont des témoignages comme celui-ci qui donnent du sens à notre fonction. Cela montre si cela était nécessaire que le cantou n’est pas un lieu d’exclusion mais est bien un lieu de respect et de prendre soin différent.

Monsieur BERTIAUX précise avec insistance que le cantou est certes, un espace sécurisé, mais en aucun cas un espace clos dans lequel il ne se passerait rien. Il s’y passe des choses, un planning animation est établi chaque semaine.

Autre moment d’animation apprécié : Monsieur CHEVALIER a organisé une animation portant sur les bruits qui ont bercé la vie des Résidents. Ce saut dans le temps, ces bruits dans la mémoire des Résidents ont été matérialisés par des sons, des vidéos et ont fait l’objet d’une exposition à Landrecies il y a quelques jours. Quelques Résidents ont eu la chance de participer au vernissage ; cette mise en scène des bruits d’antan fut u

# **Points divers**

* Monsieur BERTIAUX sollicite René QUINZIN et Mme DELOUBRIERE, représentante des tutelles, pour nous faire parvenir toutes informations, documents, idées, qui seraient utiles à la maison de retraite et aux Résidents. Il est important de fluidifier les informations entre la Commune, les organsiems extérieurs et notre établissement.
* Monsieur BERTIAUX informe les Résidents de la visite de représentants du Conseil Départemental il y a quelques jours dans le but de nous proposer de travailler avec des producteurs de légumes et de viandes locaux, et « bio » particulièrement. Deux établissements de la région se sont déjà inscrits à ce projet. L’objectif serait de nous approvisionner à hauteur de 50 % chez les fournisseurs locaux au départ, puis ensuite à 80 %. Cet objectif sera difficile à atteindre car nous souhaitons proposer, outre la qualité, la variété. Par exemple, il pourrait être difficile de s’approvisionner en bananes locales… Or les Résidents en sont très friands.

Le Conseil Départemental souhaite aider l’économie locale par ce biais. Sachez que notre établissement travaille déjà autant que possible avec des producteurs locaux. Cependant, Monsieur BERTIAUX indique que se fournir « bio » coûte 30 % plus cher et il n’est pas envisageable d’augmenter le prix de journée. C’est pourquoi Monsieur BERTIAUX a déjà prévenu le Conseil Départemental que cette collaboration avec des producteurs locaux et « bio » ne serait possible que si les prix d’achat de produits « bio » restent identiques aux prix des produits actuels.

* La parole est donnée à Mr QUINZIN, Président du Conseil de Vie Sociale. Il souhaite évoquer le contenu d’une réunion qui s’est tenue à Maubeuge avec des conseillers départementaux concernant les orientations budgétaires prises par le Département pour 2016. Une baisse de 3 % de la dotation « hébergement » des ehpad a été votée pour 2016. Le Département assure que cette baisse ne s’appliquerait qu’à l’exercice 2016. Monsieur QUINZIN en doute beaucoup compte-tenu de la situation financière du Département.

Par ailleurs, il a été évoqué quelques pistes de réflexion afin de prendre en charges les personnes âgées de plus de 60 ans dont le nombre est en augmentation dans notre département, et qui n’ont pas toujours la possibilité de trouver une place d’hébergement en structure. C’est pourquoi le Conseil Départemental s’engagerait à hauteur de 673 millions d’euros en faveur des personnes âgées dans les mois à venir.

Monsieur QUINZIN évoque à présent la remarque d’une famille concernant l’établissement. Il a été demandé à ce que les réunions du Conseil de Vie Sociale aient lieu non pas le matin mais en fin de journée afin d’y assister. Monsieur BERTIAUX y est opposé pour plusieurs raisons :

- les horaires de repas sont prioritaires et ne peuvent être décalés pour une personne

- par décence et respect, les résidents n’ont pas à manger + tôt ou + tard pour ce motif personnel

- la collectivité prime sur l’individu

- l’équipe est disponible toute la journée y compris tôt et y compris souvent le WE. Cela doit être apprécié à sa juste valeur sans qu’il leur soit imposé d’être présent en fin d’après-midi ou en début de soirée en plus.

- il y a 4 réunions à l’année et avec un peu de bonne volonté il est évidemment possible d’y participer. Au moins à l’une d’elles.

- il ne peut s’agir d’une mise en cause des horaires du soir où la priorité est le résident et le fonctionnement de l’établissement

- pour les personnes absentes, les compte-rendus sont détaillés, clairs et mis à disposition rapidement dans le classeur situé dans le hall d’accueil.

- le directeur et son équipe sont disponibles aux horaires « normaux » pour répondre à toute question. Bien qu’ayant une vie privée également, le directeur est disponible sur son portable dont le numéro peut être remis par lui-même, le secrétariat, Mr QUINZIN

Monsieur QUINZIN sollicite l’intervention des Résidents auprès de lui pour toute question, même écrite. Il ne manquera pas d’en discuter avec Monsieur BERTIAUX immédiatement.

Enfin, Monsieur QUINZIN tient à souligner la grande qualité des prestations fournies par la maison de retraite et le « bon vivre » qui y règne. Par ses fonctions de représentant des affaires sociales de Bavay, il est amené à visiter de nombreux établissements et tient à faire remarquer la bonne tenue de notre établissement. Les Résidents peuvent en être fiers et chaque agent travaille pour leur bien-être.

* Monsieur BERTIAUX reprend la parole. L’ARS demande à ce que 4 réunions de CVS aient lieu chaque année. Pour en attester, un planning prévisionnel des réunions du Conseil de Vie Sociale est établi. D’ores et déjà chacun peut noter les dates des prochaines réunions qui seront confirmées à chaque fois par l’affichage habituel :
  + - Mercredi 29 juin à 10 heures
    - Mercredi 14 octobre à 10 heures
    - Mercredi 14 décembre à 10 heures

D’autres réunions seront planifiées si nécessaires (par exemple si canicule ou pandémie). Sauf problème important, ces dates ne seront pas modifiées et chacun peut planifier à loisir sa présence aux réunions.

* Des projets de travaux ou d’aménagements sont prévus en 2016 :
* Un projet de destruction / reconstruction de la maison au bout du parking est en cours d’élaboration. Elle sera détruite après l’été puis reconstruite car son état de dangerosité ne permet pas de simplement la rénover.

- RDC : salle dédiée à la maison de retraite pour des réunions, formations, à disposition des organismes pouvant en avoir besoin. Il y aura également un local à vocation commerciale.

- Etage : 2 appartements locatifs d’une surface d’environ 50 m2.

Cette maison est la propriété de la maison de retraite. Le coût de destruction et de la construction de cette maison est compris dans le coût de l’extension de l’ehpad. Par conséquent, il n’y aura pas de coût supplémentaire à la charge du Résident. Au contraire, les recettes dégagées par les appartements locatifs correspondront à des recettes en atténuation du prix de journée payé par le Résident.

* Des travaux de réfection de la cuisine démarreront fin juin : retrait du revêtement thermoplastique pouvant constituer un danger dans une cuisine. Il sera remplacé par du carrelage au sol et sur les murs pour une cuisine complètement sécurisée. Les appareils de cuisine seront remplacés et suspendus. Monsieur ARNAUD, chef de cuisine, souhaite que la note « B » des services vétérinaires donnée à l’établissement en 2015 - note particulièrement honorable dans leur législation – se transforme en « A » lors de leur prochaine inspection.
* L’ensemble du bâtiment sera équipé d’un éclairage basse consommation (LED), ce qui signifie plusieurs milliers d’euros d’économie en énergie sur nos futurs budgets.
* Les peintures des circulations du 1er et second étage du bâtiment initial vont être refaites cette année.
* Suite à une procédure d’appel d’offre, il est prévu d’installer durant l’automne un boulodrome, un sentier de promenade, des agrès, de la végétation.
* Des travaux au sous-sol démarreront la première semaine de juin : environ 90 m2 seront aménagés, cloisonnés afin d’y réaliser des locaux de rangement.

# **La parole est donnée aux Résident**

* *Madame MASSART s’interroge sur le fait que le compte-rendu de son hospitalisation ne lui ait pas été communiqué à son retour et qu’il ait été en possession du médecin coordonnateur de l’ehpad et non pas de son médecin traitant.*

Monsieur KNOCKAERT, cadre de santé, prend la parole en indiquant que le médecin traitant a bien eu connaissance du compte-rendu mais qu’en tout état de cause, c’est l’ehpad qui doit être en possession du compte-rendu afin de verser cette pièce au dossier médical du Résident : c’est une obligation. Rien n’est caché. Etre en possession du dossier médical complet est fondamental en cas d’hospitalisation : l’ehpad transmet aux ambulanciers un DLU (Dossier de Liaison d’Urgence) comportant tous les éléments du dossier médical afin d’assurer la sécurité et la meilleure prise en charge possible du Résident par l’hôpital.

Monsieur KNOCKAERT insiste fortement sur le fait que seuls les infirmiers de l’établissement sont autorisés à avoir connaissance de tout problème médical ou paramédical des Résidents. Si un dossier transite par des personnes non habilitées, c’est une grave erreur. De plus, toute demande d’accès à votre dossier médical doit être formulée auprès de votre médecin ou des infirmiers et d’aucun autre agent.

Mr BERTIAUX croit comprendre qu’il existe un problème de communication entre Mme MASSART et son médecin. Il lui conseille de lui en parler et si nécessaire de changer de praticien. Il semble qu’il en soit de même avec l’hôpital qui a fait le compte-rendu.

Aucune question supplémentaire n’est posée par l’assemblée.

La séance est levée à 11h25.

Joël BERTIAUX

Directeur